Gestion de la halte nautique du Moulin Saint Paul

Rapporteur: M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS				
Commission n°I I		Validation du Vice-Président		
Séance du 31/01/06	Favorable			
Bureau		Le 10/02/06		
Séance du 2/03/06	Favorable			

Inscription budgétaire				
BP 2006	Solde avant l'opération :	21 000,00 €		
Imputation: 011.95	Montant de l'opération :	14 445,50 €		
	Solde après l'opération :	6 554,50 €		

I. Rappel

La gestion de la halte nautique du Moulin Saint-Paul à Besançon relève de la compétence de la CAGB depuis le 1er janvier 2004, suite au transfert de compétence de la ville de Besançon à la CAGB (délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2003 et convention de transfert entre la Ville de Besançon et la CAGB du 20 février 2004).

Voies Navigables de France (VNF), propriétaire de la halte, autorise la CAGB à en disposer via une convention d'aménagement et d'entretien (convention entre VNF et la CAGB d'une durée de 8 ans à compter de 2004) à des fins d'accueil des bateaux de plaisance, moyennant redevance. En raison des travaux de réhabilitation effectués par la CAGB sur la maison éclusière, la CAGB est exonérée de redevance pendant 6 ans à compter de 2004.

Dans la continuité des modalités de gestion appliquées par la Ville de Besançon précédemment, la CAGB, en 2004 et 2005, a délégué la gestion de la halte à l'Office de Tourisme de Besançon, moyennant une subvention de 12 958 €.

II. Bilan de la gestion 2005

La gestion de la halte nautique a été confiée en 2005 à l'Office de Tourisme.

Le gestionnaire a pour mission de :

- gérer au quotidien l'activité de la halte (accueillir les navigants et leur attribuer un emplacement, percevoir le montant des droits de location des emplacements, entretenir les pontons et abords, surveiller l'utilisation des branchements électriques et des vannes d'eau...),
- assurer la promotion de la halte nautique,
- surveiller le site de manière générale.

Les éléments de bilan pour l'année 2005 ont été présentés à la Commission tourisme.

Le bilan financier de l'Office de Tourisme s'équilibre à 17 184, 41 €.

La somme versée par la CAGB à l'Office pour cette prestation s'élevait en 2005 à 12 958 €. Avec cette contribution, l'Office finance son personnel affecté et les charges (EDF, eau, assurance, électricité, communication) relatives au fonctionnement de la halte.

Le bilan qualitatif fait apparaître une pleine satisfaction des plaisanciers concernant la maison éclusière et le site du Moulin Saint-Paul, proche du centre-ville.

Les périodes et horaires d'ouvertures nécessitent par contre d'être aménagées, notamment lors de certains week-ends très fréquentés (Pâques, Pentecôte...). Quelques points sont à améliorer (équipements, signalétique).

En 2005, la halte était ouverte du 1er mai au 30 septembre, la maison éclusière était ouverte du 15 juin au 15 Septembre. Les horaires pratiqués en 2005 étaient les suivants :

Lundi au vendredi: 8H00 à 11H00 et 17H00 à 20H00

Samedi: 8H00 à 11H00

Dimanches et jours fériés : 8H30 à 10H30

D'un point de vue touristique, la halte a été fréquentée du 1^{er} mai au 30 septembre 2005 par 342 bateaux, représentant 973 personnes et 1459 nuitées.

Les nationalités des plaisanciers restent très variées : 309 Allemands, 205 français, 118 Suisses, 106 Anglais, 70 Hollandais, 35 Danois, 27 Belges, 22 Canadiens, 12 Autrichiens, 12 Américains, 9 Italiens 6 Néo Zélandais, etc.).

III. Gestion 2006

L'Office de Tourisme a renouvelé sa candidature pour la gestion de la halte en 2006.

Afin de répondre à la demande des plaisanciers, ses propositions d'ajustement concernant le règlement portent sur :

- l'ouverture le week-end de Pâques du 15 au 17 avril 2006,
- l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture de la halte durant les week-ends prolongés ou ponts suivants Pâques (15, 16 et 17 avril), 1er mai (29 et 30 avril, 1er mai), 8 mai (6, 7 et 8 mai), Ascension (25, 26, 27 et 28 mai) et Pentecôte (3, 4 et 5 juin), soit durant 16 jours.

L'Office a transmis à la CAGB son budget prévisionnel 2006 correspondant, d'un montant total de 18 225,50 €.

RECETTES en (€)	
Perception nuitées (régie CAGB)	3 500,00
Perception Taxe de séjour	280,00
Subvention CAGB	14 445,50
TOTAL en (€)	18 225,50

DEPENSES en (€)	
Remboursement nuitées (régie CAGB)	3 500,00
Remboursement Taxe de séjour (V de B)	280,00
Personnel	7 783,37
Fonctionnement	6 662,13
TOTAL en (€)	18 225,50

En raison de l'augmentation du poste personnel (changement d'indice et augmentation du point de 2,5%) et des ajustements proposés en terme de période et d'horaires d'ouverture dans le règlement, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme se monte à 14 445,50 €.

Il est proposé de renouveler la prestation de gestion auprès de l'Office de Tourisme en 2006 pour un montant de 14 445,50 €.

Le budget prévisionnel de la CAGB pour le fonctionnement de la halte s'élève en 2006 à 21 000 € :

- 13 000 € pour la prestation du gestionnaire (art 611),
- 8 000 € pour le fonctionnement : entretien-réparation (art 6156),
- 2 000 € pour la redevance OM (art 63513),

Aussi, il est proposé de procéder à un virement de 1445,50 € de l'article 6156 à l'article 611, dans le cadre de cette ligne budgétaire.

IV. Règlement et tarifs 2006

Il convient pour l'année 2006 d'approuver le règlement et les tarifs de la halte nautique du Moulin Saint-Paul. Au regard du bilan 2005 présenté par l'Office de Tourisme et de ses propositions d'ajustement, il est proposé pour 2006 :

I/ de légèrement modifier la période d'ouverture en ouvrant durant le week-end de Pâques du 15 au 17 avril 2006 et ensuite en continu du 1er mai au 30 septembre 2006.

2/ de faire évoluer l'amplitude horaire d'ouverture de la halte durant les week-end prolongés ou ponts suivants : Pâques (15, 16 et 17 avril), ler mai (29 et 30 avril, ler mai), 8 mai (6, 7 et 8 mai), Ascension (25, 26, 27 et 28 mai) et Pentecôte (3, 4 et 5 juin).

Les horaires pratiqués seront les suivants :

Du 1er mai au 15 juin et du 15 au 30 septembre

La maison éclusière est fermée. Le personnel de l'Office de Tourisme va encaisser les nuitées dans la journée et le reste du temps les plaisanciers sont invités à venir régler au bureau de l'Office sur la rive droite du Doubs en face de la halte.

Du 15 juin au 15 septembre :

Présence d'un agent d'accueil sur le site et ouverture de la maison éclusière.

Lundi au vendredi: 8H00 à 11H00 et 17H00 à 20H00

Samedi: 8H00 à 11H00

Dimanches et jours fériés : 8H30 à 10H30

Week-ends prolongés (Pâques, 1er mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte)

Présence d'un agent d'accueil sur le site et ouverture de la maison éclusière.

Tous les jours concernés : de 8H30 à 11H30 et de 17H00 à 20H00

Les tarifs ayant été révisés en 2005, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs en 2006. Voir en annexe règlement complet et tarifs 2006.

MM. TARDIEU, MARIOT et Mme SCHIRRER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le règlement et les tarifs 2006 de la halte fluviale du Moulin Saint Paul,
- se prononce favorablement sur le versement de la somme de 14 445,50 € à
 l'Office de Tourisme pour sa prestation de gestion de la halte en 2006,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation à intervenir avec l'Office de Tourisme concernant la gestion de la halte fluviale du Moulin Saint-Paul, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :	extrait conforme
--------------------------------	------------------

Pour : 105 Le Président

Contre: 0
Abstention: 0

Halte Nautique du Moulin ST Paul

I- Règlement d'utilisation 2006

Conditions d'accès : la halte nautique est accessible aux bateaux de plaisance d'une longueur maximale de 14 m pour les 6 emplacements amont et 13 m pour les emplacements aval.

Mise à disposition :

- de postes d'eau et d'électricité
- de containers pour les ordures ménagères

Durée du stationnement : le stationnement est limité et réservé prioritairement aux bateaux effectivement habités. Les tarifs appliqués sont les tarifs journaliers.

Responsabilités : les installations ne sont pas gardées et les gestionnaires déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation par des tiers ou les crues du Doubs.

Stationnement des véhicules : une tolérance de stationnement momentanée sur la plate-forme stabilisée est accordée au profit des véhicules des plaisanciers qui embarquent ou débarquent à cette halte.

L'OFFICE DE TOURISME est à votre disposition :

2 place de la 1 ère Armée Française, Parc Micaud

Tel: 03 81 80 92 55 info@besancon-tourisme.com www.besancon-tourisme.com

2- Utilisation - Tarifs 2006

Période d'ouverture

Durant le week-end de Pâques (15, 16, 17 avril 2006) et du 1er mai au 30 septembre 2006

Horaires

Du ler mai au 15 juin et du 15 au 30 septembre

La maison éclusière est fermée. Le personnel de l'Office de Tourisme va encaisser les nuitées dans la journée et le reste du temps les plaisanciers sont invités à venir régler au bureau de l'Office sur la rive droite du Doubs en face de la halte.

Du 15 juin au 15 septembre :

Présence d'un agent d'accueil sur le site et ouverture de la maison éclusière.

Lundi au vendredi : 8H00 à 11H00 et 17H00 à 20H00

Samedi: 8H00 à 11H00

Dimanches et jours fériés : 8H30 à 10H30

Week-end prolongés (Pâques, 1er mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte)

Présence d'un agent d'accueil sur le site et ouverture de la maison éclusière.

Tous les jours concernés : de 8H30 à 11H30 et d 17H00 à 20H00

Délibération du 31 mars 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Tarif journalier en €

catégories de bateaux selon la longueur	tarif
Jusqu'à 5,9 m	3, 00
De 6 m à 7,9 m	4, 00
De 8 m à 9,9 m	5, 50
Plus de 10 m	7, 00

Electricité : 1,52 € par jour.

Douche : 1,07 €.

Taxe de séjour : tarif appliqué par la Ville de Besançon.